

Motion cadre pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Objectif et Stratégie

L'objectif de cette élection est de reconstituer un groupe écologiste au sénat. Ce groupe doit être cohérent et sans ambiguïté dans son engagement collectif pour l'écologie et la justice sociale.

Pour constituer un groupe, il faut au minima 10 sénatrices-teurs. Cet objectif est plus facile à atteindre avec une stratégie d'alliance avec les forces de gauche, soit sur l'ensemble des départements, soit sur une partie d'entre eux. Le Bureau Exécutif est en charge des discussions avec les partenaires de gauche et de la validation éventuelle d'un accord.

Ceci peut permettre aux écologistes et aux partis de gauche d'en tirer un bénéfice en nombre de sièges gagnés.

Modalités

Appel à candidature :

Dans l'ensemble des départements concernés dont la liste est ici jointe, le conseil fédéral lance un appel à candidature pour la période du lundi 13 au jeudi 16 juillet 2020 ; Ces candidatures sont à adresser aux secrétaires régionales-aux concerné.e.s, à la présidence de la Commission permanente électorale (fabrice.bazin1@gmail.com), et à la délégation aux élections du BE (bougainville@free.fr et helenehardy62@gmail.com).

Vote indicatif des adhérent-es de chaque département :

Les régions, avec l'aide du bureau exécutif, peuvent organiser un vote indicatif des adhérent-es par département, et par collège femmes-hommes, du dimanche 19 juillet au mardi 21 juillet 2020, en particulier sur les départements à enjeu (dont 06, 13, 14, 22, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 67, 69).

Travail de la CPE :

La CPE doit proposer au vote du conseil fédéral, un ou plusieurs scénarios de candidature, sur les départements à enjeu (éligibilité possible). Elle organise son travail et son calendrier en lien avec la délégation aux élections du BE ; cette dernière animant les négociations avec les partenaires.

Pour les autres départements (éligibilité nulle ou très faible), les désignations seront validées par le Bureau Exécutif sur proposition des régions. Chaque région fait connaître à la CPE et à la délégation aux élections l'état des discussions éventuelles avec les partenaires politiques au niveau régional ou départemental et les éléments programmatiques de blocage éventuels.

Vote du CF :

Le président du CF et son bureau organise le vote du CF en lien avec le bureau de la CPE pour que les candidatures soient retenues au plus tard le 31 juillet 2020.

Pour : 93 ; blanc : 6 ; contre : 3 ; nppv : 2